

Parce qu'il instruit des dossiers brûlants dans un sens qui n'est pas forcément favorable au pouvoir, le juge qui a relancé le dossier Karachi est l'objet de brimades de sa hiérarchie. Il ne cache plus sa lassitude et son écœurement. **PAR FRÉDÉRIC HELBERT**

# Le juge antiterroriste Trévidic :

# l'ennemi d'Etat



Le juge antiterroriste Marc Trévidic (ici, entouré de ses gardes du corps) semble payer, entre autres, son opposition aux projets judiciaires du chef de l'Etat.

Il est la bête noire des terroristes, mais c'est le pouvoir qui veut sa peau. Marc Trévidic, 46 ans, vice-président du pôle antiterroriste, est devenu une cible, mais ce sont des magistrats couverts de pourpre et d'hermine qui lui mènent une véritable « guerre larvée ». Le « crime » du juge ? Diriger sans faille l'enquête sur deux affaires qui font trembler l'Etat : le dossier Karachi et l'assassinat des moines de Tibéhirine. Et d'avoir mené à terme l'enquête sur le Rwanda (lire p. 64). Le juge a aussi eu le tort, en sa qualité de patron de l'Association française des magistrats instructeurs (Afmi), de s'opposer publiquement – et avec quelle ironie ! –

aux projets judiciaires du chef de l'Etat, qui voulait en finir avec les juges d'instruction. Crime de lèse-majesté, impardonnable pour l'Elysée et la Place Vendôme.

Marianne est en mesure de révéler cette semaine les dessous d'une véritable opération de déstabilisation décidée en haut lieu contre le juge Trévidic. Lassé de lutter seul, jour après jour, Marc Trévidic a même fini par alerter l'Union syndicale des magistrats (USM), laquelle a demandé audience aux hiérarques de la cour d'appel de Paris. Reçus un mois plus tard, les membres de la délégation ont pu mesurer la volonté de « broyer » un juge qui, à l'évidence, dérange. Au point que l'un d'eux n'a trouvé d'autre conseil amical à lui

donner que celui d'abandonner son poste. « Aujourd'hui, Marc est au bord de la rupture », raconte l'un de ses proches, tant ce magistrat, travailleur infatigable, d'ordinaire enjoué et imperméable aux pressions, parvient mal à dissimuler sa lassitude, voire son écœurement. En réalité, le juge des dossiers brûlants est devenu la victime d'incessantes brimades, de vexations, de coups bas et d'attaques délibérées. Pis, les incidents avec sa hiérarchie ne cessent de se multiplier.

## Tentatives de pression

Le 28 novembre dernier, l'Union syndicale des magistrats (USM) a en effet sollicité

audience auprès des plus hautes autorités de la cour d'appel de Paris. Dans son courrier, auquel Marianne a pu avoir accès, l'USM s'inquiète de « mesures concernant Marc Trévidic depuis plusieurs mois, qui semblent être autant de tentatives de pression, voire de déstabilisation, difficilement acceptables ». Une délégation de magistrats a été discrètement reçue peu avant Noël. Selon nos sources, elle en est ressortie « effarée » par la volonté clairement exprimée de mettre au pas, voire à l'écart, un juge encombrant.

Le grand inquisiteur de l'« affaire Trévidic » s'appelle Jacques Degrandi, premier président de la cour d'appel de Paris, la plus importante et la plus sensible juridiction de France. Ce magistrat tout-puissant,

hautain, sec et cassant, ne dissimule guère son mépris pour les juges d'instruction, les syndicats... et les journalistes. Aux yeux de nombre de professionnels de la justice, il représente la frange la plus conservatrice de la magistrature. Lorsqu'il reçoit ses pairs syndiqués, le 16 décembre dernier, Jacques Degrandi se lance dans un réquisitoire d'une rare violence. Il n'hésite pas à brandir la menace de sanctions contre Marc Trévidic « à la prochaine incartade médiatique ». Pour Degrandi, un bon juge est un juge taiseux, obéissant et aux ordres. Au cours de cet entretien, il ne tergiverse pas et dit tout haut son souhait de voir supprimer – tel que le veut Nicolas Sarkozy – les juges d'instruction, parmi lesquels se trouvent,

selon lui, « de nombreux caractériels ». Devant la délégation médusée, il invite le juge Trévidic « à se calmer ». Il lui reproche de « trop parler de ses propres dossiers, de ceux de ses confrères » ; dans un inquiétant mélange des genres, il fustige les propos ironiques du juge sur France Info qui, en février dernier, visaient directement le président de la République.

Après l'assassinat de la jeune Laëticia Perrais, à Pornic, par un criminel récidiviste, Nicolas Sarkozy ouvre le feu et cible durement les juges, promettant des sanctions contre ceux qui ont failli. Les « porteflingue » du pouvoir évoquent même l'idée d'un projet de loi, inspiré par l'Elysée, qui conduirait à la suppression des juges >

## Le juge antiterroriste Trévidic : l'ennemi d'Etat

➤ d'instruction. Marc Trévidic dégage alors son humour corrosif. Invité sur France Info le 7 février au matin, en tant que président de l'Afmi, il déclare : « Il serait temps d'appliquer la peine plancher à Nicolas Sarkozy puisqu'il faut être très dur envers les multirécidivistes. » Et de dénoncer le manque de moyens de la justice : « Il n'y a pas de politique à long terme, que de l'affichage, c'est du pipeau. » En clair, le juge Trévidic, refusant la révérence autant que la déférence, défie le pouvoir pour mieux défendre son métier.

### La menace Karachi

Le pouvoir, lui, se sait menacé depuis 2008, année où le juge Marc Trévidic ouvre la piste politique dans le dossier de l'attentat de Karachi de 2002 : celle des commissions et des rétrocommissions qui auraient servi à financer en 1995 la campagne présidentielle d'Edouard Balladur, alors Premier ministre et dont Nicolas Sarkozy était le ministre du Budget ; celle, aussi, de l'arrêt des versements ordonnés par Jacques Chirac, qui aurait pu être à l'origine de l'attentat sanglant. Parallèlement, il relance l'enquête sur l'enlèvement et l'assassinat des sept moines trappistes de Tibéhirine, en Algérie, exhume les coups tordus et les mensonges des diplomates algérienne et française. Deux affaires dans lesquelles surgissent au cours de l'enquête les noms de certains des plus hauts responsables de l'ex-RPR devenu UMP, de l'actuel gouvernement, et celui du chef de l'Etat.

« Le pouvoir a alors détéré la hache de guerre, explique M<sup>e</sup> Patrick Baudouin, l'avocat des parties civiles dans le dossier Tibéhirine. La pression, parfois insidieuse, parfois cousue de fil blanc, s'est faite de plus en plus forte au fil du temps. Aujourd'hui, Marc Trévidic fait clairement l'objet d'une tentative de déstabilisation majeure menée par un pouvoir qui se sent cerné. Et use de procédés lamentables, consternants, pour tenter de fragiliser celui qui agace, quand il n'affole pas tant à l'Elysée qu'à la chancellerie. »

## L'homme des dossiers chauds

Vice-président du pôle antiterroriste, Marc Trévidic gère 36 dossiers en tant que chef d'enquête : Karachi, l'assassinat des moines de Tibéhirine, le Rwanda (l'attentat contre l'avion présidentiel qui a été le déclencheur du génocide), Copernic, le massacre de la rue des Rosiers, mais aussi les filières afghanes et irakiennes. Il est placé sous la protection permanente de

Même écho au cabinet de M<sup>e</sup> Olivier Morice. Visage et voix graves, l'avocat des familles des 11 victimes de l'attentat de Karachi lance un avertissement solennel : « Les familles des victimes sont scandalisées et indignées du traitement fait au juge. Nous ne nous laisserons pas faire face à des manœuvres concertées et à des pressions visant à le décourager de poursuivre sa mission. Les familles entendent lui renouveler son entière confiance et s'insurgent face à tout acte d'intimidation qui aurait pour seul objet de le discréditer. Pour ces familles, le juge Trévidic est le symbole de l'indépendance de la justice face à toutes les magouilles, tous les petits arrangements qui permettraient d'étouffer la recherche de la vérité et d'épargner les plus hautes personnalités de notre pays mises en cause dans des scandales d'Etat. » « Si nous devons perdre Marc Trévidic, ajoute M<sup>e</sup> Patrick Baudouin, ce serait un enterrement de première classe pour nos dossiers. Le juge a démontré qu'il était le seul à pouvoir diriger de telles enquêtes. Et à instruire avec une compétence et une expérience uniques, à charge comme à décharge. On veut le brider, le briser. Ceux qui agissent ainsi devraient avoir honte. »

### Déstabilisation

Mais sa hiérarchie n'a honte de rien. Elle guerroye contre un juge pourtant considéré comme l'un des meilleurs spécialistes du terrorisme islamiste. Or, c'est justement sur ce terrain, le combat d'une vie pour Marc Trévidic, qu'on l'attaque. Le voilà soudainement mal noté par ses supérieurs : une brimade encore signée... Jacques Degrandi. Selon lui, Trévidic n'écoute pas assez les conseils du patron du pôle antiterroriste, Yves Jannier, « fidèle » serviteur de

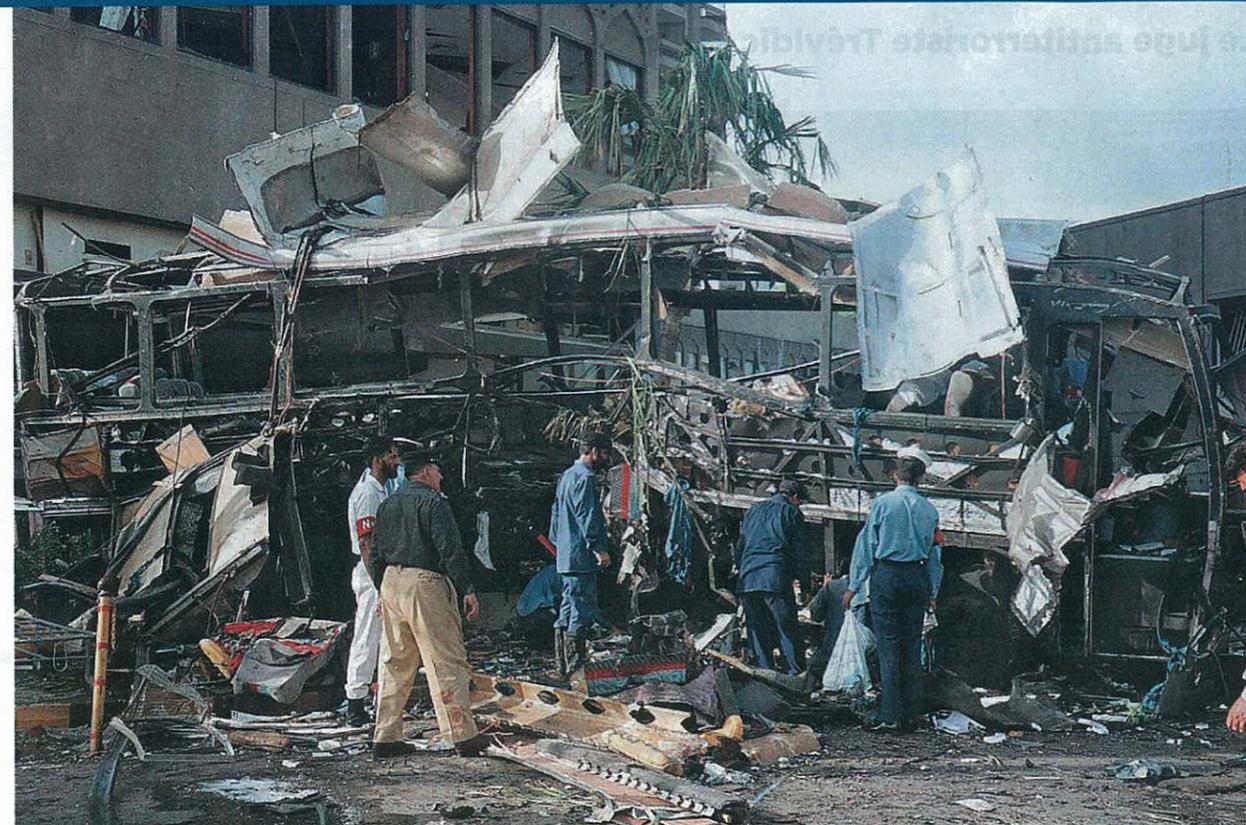
deux policiers. Son domicile est sous surveillance et sa voiture, blindée. Président de l'Association française des magistrats instructeurs (Afmi), il débute sa carrière à 25 ans à Péronne (Somme) comme juge d'instruction, puis devient substitut du procureur à Nantes. En 2000, il est nommé à Paris au parquet antiterroriste, où il se passionne pour l'islam radical. En 2003, détour par

**« Pour les familles des victimes de Karachi, le juge Trévidic est le symbole de l'indépendance de la justice face aux magouilles. »**  
L'avocat Olivier Morice

la chancellerie, réputé pour estimer le plus souvent qu'il est urgent de ne rien faire. Le juge est aussi écarté des nouveaux dossiers qui surgissent. A la grande surprise des spécialistes de l'antiterrorisme, Marc Trévidic n'a pas été saisi des affaires du Niger, ni de celle de l'attentat de Marrakech. Pourquoi se passer d'un des plus fins connaisseurs de l'islam radical et des mouvances d'Aqmi, la branche d'Al-Qaïda au Maghreb ? Aucune explication sérieuse. Plus édifiant : trois dossiers qu'il gère directement l'ont amené à trouver de nouveaux éléments, à déboucher de nouvelles filières islamistes. Des découvertes qui ont donné lieu à l'ouverture d'instructions, sans qu'il y soit associé !

Mais c'est un autre épisode qui a conduit le magistrat à sortir de ses gonds. Au printemps dernier, le gouvernement nigérien, souhaitant se doter d'un appareil de lutte antiterroriste calqué sur le modèle français, l'invite officiellement à Niamey pour former les magistrats locaux. « Cela n'avait rien d'un voyage d'agrément, décrypte un spécialiste du renseignement. Former des magistrats dans une zone aussi sensible représente à terme une perspective de collaboration efficace pour contrer la menace et sauver nos otages. Remonter une filière, identifier des terroristes, les mettre hors d'état de nuire réclame un savoir-faire très particulier et l'existence d'un système judiciaire fort. » L'Ecole nationale de la magistrature (ENM) accepte et délivre à Trévidic un ordre de mission international en bonne et due forme. Le Quai d'Orsay y ajoute le sien : l'ordre n° 72649A, signé le 9 juin 2011 par le directeur du pôle Maghreb du ministère des Affaires

étrangères. Marc Trévidic et ses gardes du corps ont en poche leurs billets d'avion, leurs réservations sur place et leurs carnets de vaccination à jour. Décollage prévu le 19 juin dernier. Mais, quarante-huit heures avant le départ, le juge apprend oralement qu'il est écarté de la mission. Sans aucune raison valable. Une manœuvre de nouveau orchestrée par le premier président de la cour d'appel de Paris, Jacques Degrandi.



L'attentat de Karachi qui, en 2002, a coûté la vie à 14 personnes, dont 11 Français employés de la Direction des constructions navales. En reprenant le dossier d'instruction, le juge Trévidic a ouvert la piste politique et donné à l'affaire un nouveau retentissement médiatique.

Visé par la chancellerie

A l'un de ses proches, le juge Trévidic confie alors : « Cela fait de nombreux mois que je suis victime de harcèlement. Même si je suis blindé, ça fait toujours quelque chose. Tout le monde a parfaitement compris qu'il s'agit d'une mesure de rétorsion. J'ai l'impression maintenant qu'on veut me pousser à la faute. » Interpellé sur le point précis de la « mission Niger », le 16 décembre dernier dans son bureau du palais de justice de Paris, par une double délégation de magistrats syndiqués de l'USM et de l'Afmi, Jacques Degrandi nie avoir eu connaissance d'une telle demande d'autorisation, envoyée pourtant le 25 mai. Puis il explique benoîtement que « cette histoire tombe mal, au moment où [il a reçu] instruction du ministère de la Justice de convoquer Marc Trévidic pour le mettre en garde contre sa médiatisation, le juge étant accusé d'avoir parlé de ses affaires en cours et de celles de ses collègues, mais aussi d'avoir traité Nicolas

### Visé par la chancellerie

Sarkozy de multirécidiviste suite à l'affaire de Pornic ». Voilà qui a le mérite de la clarté ! Pour faire bonne mesure, le haut magistrat menace explicitement d'engager une procédure disciplinaire contre le juge récalcitrant si l'affaire était médiatisée, bafouant par là même la liberté d'expression syndicale. « Je déplore la pratique consistant à accrédiéter dans les médias l'idée que les remontrances sur des manquements à des obligations déontologiques procèdent d'une volonté de porter atteinte à l'indépendance juridictionnelle à laquelle je suis particulièrement attaché », s'est contenté de répondre Jacques Degrandi à Marianne.

Toujours est-il que « ce sont des propos dignes d'une république bananière qu'il faut dénoncer, réplique M<sup>e</sup> Patrick Baudouin. Se taire, ce serait rendre les armes. » L'avocat estime, en effet, que la médiatisation est un « bouclier » pour un magistrat exposé à la vindicte du pouvoir et à la jalousie de certains de ses pairs. « Sa popularité est l'une de ses forces. Aujourd'hui, c'est à nous de faire passer le message. Les Français doivent savoir les difficultés rencontrées par un juge d'exception qui déplaît en haut

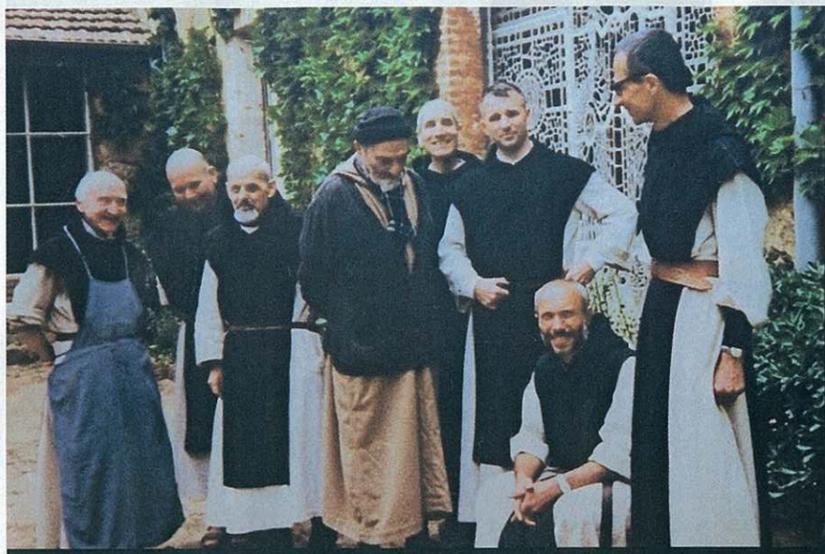
lieu parce qu'il fait avancer les dossiers et menace la raison d'Etat. » Ancien président de la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme, grande figure des combats pour les libertés fondamentales, ennemi juré de nombreuses dictatures, Patrick Baudouin affirme qu'il mettra tout son poids dans la balance, si nécessaire. « Même si, dans un autre dossier, je défends une personne qu'il a mise en examen, précise-t-il, au fond, nous partageons, avec Marc Trévidic, la même cause : le refus d'une magistrature couchée, aux ordres, le même souci d'une justice équitable pour tous, le même souci de la recherche de la vérité. »

**« Les Français doivent savoir les difficultés rencontrées par un juge d'exception qui déplaît en haut lieu parce qu'il fait avancer les dossiers. »**  
L'avocat Patrick Baudouin

### Ubu au palais de justice

Signe de la tension – palpable – et du climat – irrespirable – qui règne au sein de la galerie Saint-Eloi où loge le pôle des huit juges antiterroristes, un autre incident ubuesque est intervenu en septembre 2011 qui prouve que tous les prétextes sont bons pour tenter de déboulonner Marc Trévidic. Après la sortie de son livre *Au cœur* ➤

## Le juge antiterroriste Trévidic : l'ennemi d'Etat



Autre affaire relancée par Marc Trévidic, celle de l'assassinat des moines de Tibéhirine. Le juge n'a pas craint de mettre au jour les mensonges des diplomatie française et algérienne.

► de l'antiterrorisme\*, le juge multiplie les interviews. Se sachant dans le viseur de la chancellerie, il prend soin, comme dans son ouvrage, de ne jamais évoquer les affaires en cours devant les journalistes. Il n'empêche : la médiatisation du magistrat agace l'exécutif. Un juge antiterroriste qui, sur France 2, guitare à la main, entonne *Vertige de l'amour*, de Bashung, voilà qui est, en effet, insupportable ! Toujours est-il qu'en septembre dernier Marc Trévidic accepte de recevoir une équipe de journalistes de la revue *L'Essentiel des relations internationales*. Le patron de cette publication a demandé au préalable si le juge tolérerait la présence d'un photographe dans son bureau. Le magistrat n'y voit pas d'inconvénient, mais prévient : les photos dans la galerie du « bunker » abritant, sous les combles du palais de justice de Paris, le pôle antiterroriste sont interdites. Rendez-vous est pris pour le 22 septembre en fin d'après-midi. A l'issue de l'entretien, les gendarmes, qui surveillent les allées et venues, croient voir sur leurs écrans de contrôle un des journalistes prendre des photos du grand couloir vide de la galerie Saint-Eloi. Alerte ! Intervention immédiate des pandores. Immobilisation des journalistes. Le commandant militaire du palais et plusieurs hauts magistrats se rendent aussitôt sur les lieux. Vérification faite en

**« Dans la guerre contre le terrorisme, [...] le plus éprouvant, c'est l'attitude de son propre camp, les luttes internes. »**  
Marc Trévidic

présence de Marc Trévidic, l'appareil photo ne contient d'autres clichés que ceux pris dans le bureau du magistrat. L'incident aurait dû s'arrêter là. La politesse élémentaire eût même exigé que des excuses soient présentées. C'est compter sans l'acharnement de sa hiérarchie. La présidente du tribunal de grande instance de Paris, Chantal Arens, convoque le juge pour le tancer comme un gosse. Il a fait, selon elle, preuve d'imprudence. Elle se fend même d'un rapport assorti d'une « mise en garde » officielle qui sera versée à son dossier !

Cette fois, Marc Trévidic voit rouge. Il fustige le caractère arbitraire de cette mesure, dénonce l'absence de débat contradictoire. « En définitive, déplore-t-il non sans humour, on me reproche de n'avoir pas fait en sorte d'empêcher des journalistes de prendre des photos qu'ils n'ont pas prises. » Il s'interroge aussi sur le sens réel de cette « mise en garde » qui apparaît comme une sanction déguisée. Il en demande le retrait, alerte les syndicats. Prise au propre piège de son zèle, la hiérarchie recule. Exit la « mise en garde » !

## Atmosphère irrespirable

Marc Trévidic, lui, ne supporte plus le « flitage » permanent dont il estime faire l'objet et le climat de défiance qui règne au sein de la galerie Saint-Eloi. En témoigne la pré-

sence désormais systématique du supérieur hiérarchique du juge, Yves Jannier, codésigné dans le dossier, à chaque audition dans l'affaire Karachi. « On ne le voyait jamais dans le bureau du juge avant que la piste politique ne soit ouverte », raconte un familier de la galerie. Selon cette même source, Yves Jannier a, en revanche, refusé de participer à deux réunions d'information organisées pour les familles des victimes. Pour montrer son hostilité à la tournure prise par l'enquête ? Il se dit que Jannier est bien plus proche de sa hiérarchie que des juges qu'il est censé protéger. La preuve : deux juges de la galerie, Philippe Coirre et Marie-Antoinette Houyvet, fatigués par les pressions politiques, usés par le climat délétère, lassés d'être critiqués parce qu'ils travaillaient de bon cœur avec Marc Trévidic, ont démissionné en 2009 et 2010.

Pour l'heure, le magistrat, irrédutable Breton, poursuit ses enquêtes avec une rigueur jamais mise en défaut, mais avec une lassitude qu'on ne lui connaissait pas. « Lors de notre dernier rendez-vous, la semaine dernière, il semblait rongé, miné », confie M<sup>e</sup> Patrick Baudouin. Contacté par *Marianne*, Marc Trévidic n'a pas souhaité répondre à nos questions. Il attend la réaction des syndicats qu'il a alertés. Ou la prochaine offensive de ceux qui mènent contre lui cette guerre « à bas bruit ».

## Comme le juge Boulouque ?

« Vous voulez savoir comment il va et ce qu'il ressent vraiment, lance un de ses amis d'enfance. Reportez-vous à son bouquin lorsqu'il évoque le destin tragique de Gilles Boulouque. Tout est dit. » Gilles Boulouque était juge antiterroriste dans les années 80. Victime des manipulations du pouvoir, cible permanente de sa hiérarchie, inculpé pour violation du secret de l'instruction, bref poussé à bout, il s'est donné la mort chez lui, avec son arme de service, en 1986. De celui qui reste à ses yeux un modèle de probité et de professionnalisme, Marc Trévidic écrit : « Même si les difficultés de ma tâche sont loin d'égaliser la complexité des situations qu'il a dû affronter, je sais comment cette pression incessante a pu affecter sa vie personnelle, comment les critiques [...] et le peu de soutien de sa hiérarchie ont eu raison de ses forces. Dans la guerre contre le terrorisme, les ennemis sont trop nombreux pour que l'on puisse sans dommages se passer de renforts. »

Aujourd'hui, le juge Trévidic n'entend pas se laisser entraîner dans une spirale destructrice, mais il sait désormais qu'il lui faudra combattre sans répit contre celui que, dans son livre, il a surnommé « l'ennemi de l'intérieur ». ■ F.H.  
\* Ed. Jean-Claude Lattès, février 2011.

## En vérité, il est devenu une cible politique

PAR GILBERT THIEL



Gilbert Thiel, 63 ans, est l'un des huit juges du pôle antiterroriste. En exclusivité pour « Marianne », ce magistrat réputé pour son franc-parler dénonce les pressions politiques que subit son confrère et fustige une hiérarchie aux ordres.

**Marianne : Vous côtoyez régulièrement Marc Trévidic. Comment va-t-il ?**

**Gilbert Thiel :** Mal. C'est un homme visiblement affecté, fatigué, pour ne pas dire épuisé. A la difficulté de la tâche à laquelle il est confronté s'ajoute une politique de harcèlement misérable pour le faire trébucher, voire pour l'inciter à partir. La hiérarchie judiciaire – et sans doute politique – ne supporte pas un juge qui fait aussi bien son métier dans des dossiers éminemment sensibles. Pourtant, c'est grâce à son action qu'ont été relancées ces affaires qui, étrangement, sommeillaient sans que nul ne s'en émeuve. En outre, dans ces procédures, Marc Trévidic a pris des options différentes de celles de son prédécesseur, Jean-Louis Bruguière. Il est tout de même scandaleux de constater que c'est à partir de ce moment-là que s'est agitée une hiérarchie que le ronron judiciaire arrangeait. Le traitement auquel est soumis Marc Trévidic est d'autant plus choquant que c'est un juge qui travaille dur pour que justice soit rendue aux morts, aux blessés et à leurs familles, et que les auteurs ou les commanditaires des attentats soient identifiés et jugés. Or, il se sent à juste titre isolé, sous surveillance, je dirais même « fliqué », et il n'en peut plus.

**Le juge Trévidic peut-il être suspecté de se comporter comme un juge « politique » qui instrumentaliserait ses enquêtes ?**

**G.T. :** Jamais de la vie. Ce n'est pas un juge qui fait des choix politiques, qui laisserait des pistes de côté ou en favoriserait d'autres selon ses opinions personnelles. Il ne fait pas preuve d'un sarkozysme flam-

boyant, et c'est bien ce qu'on lui reproche ! Marc Trévidic est un juge indépendant. En tant que président de l'Association française des magistrats instructeurs, il a réussi à faire capoter une initiative élyséenne qui visait à faire disparaître les juges d'instruction. Il l'a fait en ferrailant directement avec le chef de l'Etat. C'est aussi pour cela que l'on veut sa peau, en allant jusqu'à le menacer d'une procédure disciplinaire.

**Une procédure qui reposerait sur quelles fautes ?**

**G.T. :** Absolument aucune ! Marc Trévidic n'a rien inventé. Les éléments explosifs étaient déjà contenus dans les dossiers Karachi et Tibéhirine, mais la hiérarchie s'accommodait fort bien qu'ils ne fussent pas exploités. Une hiérarchie qui, en l'occurrence, se fait servilement l'écho du mécontentement du pouvoir.

**Le juge Trévidic serait donc clairement devenu une cible politique ?**

**G.T. :** C'est le moins que l'on puisse dire ! Mais, comme on n'a rien à lui reprocher professionnellement, on cherche à lui pourrir la vie dès que l'occasion s'en présente. Cette stratégie est orchestrée au plus haut niveau de la cour d'appel de Paris. Quand Jacques Degrandi, son premier président, décide au dernier moment, sous

**Sept de nos compatriotes sont otages à l'étranger. Se priver des compétences de Marc Trévidic serait pis qu'une erreur : ce serait une faute lourde !**

des prétextes fallacieux, d'annuler la mission de formation de magistrats antiterroristes au Niger à laquelle devait participer Marc Trévidic, ça ressemble aux punitions qu'on administrerait jadis à l'école : tu as désobéi, tu vas au coin ou tu es privé de dessert. « Privé de dessert », devrait-on dire en l'occurrence... Marc Trévidic est puni parce qu'il apparaît comme désobéissant. Un juge doit être loyal, respecter la loi, mais est-ce qu'il doit être obéissant ? Si on veut contester le comportement du juge Trévidic, qu'on envoie l'Inspection générale des services judiciaires, que le garde des Sceaux prenne ses responsabilités, qu'il les assume en saisissant le Conseil supérieur de la magistrature. On verra bien, alors, que les dossiers de Marc Trévidic sont impeccablement tenus !

**On lui ferait donc, avant tout, un procès en sorcellerie ?**

**G.T. :** Ce qui est intolérable pour l'Elysée et la chancellerie, c'est qu'un juge se rapproche trop près de possibles vérités dérangeantes. Je signale au passage que Marc Trévidic n'a rien d'un juge dogmatique, comme certains voudraient le faire croire. Il ne s'acharne pas sur une seule piste, il les explore toutes. Ce n'est quand même pas sa faute s'il découvre sans cesse des éléments compromettants pour le pouvoir ! Voilà ce qui, en réalité, lui vaut les foudres de M. Jacques Degrandi. Au lieu de menacer Trévidic d'une sanction, on devrait plutôt lui décerner la médaille du Mérite ! Je rappelle enfin que notre pays est toujours sous la menace d'Al-Qaïda et des islamistes. Nombre de ces menaces ont été annihilées sous la conduite du juge. D'autres sont sous surveillance étroite. Sept de nos compatriotes sont retenus en otages à l'étranger. Se priver des compétences de Marc Trévidic serait pis qu'une erreur regrettable : ce serait une faute, une faute lourde ! ■ **Propos recueillis par Frédéric Helbert**